

Protocole Sanitaire – ASRT section yoga 2020-2021

Nombre de participants	Respect d'une distanciation de 2 mètres entre chaque tapis.
Organisation générale	Port du masque obligatoire lors des déplacements et conseillé lors de la pratique. Privilégier l'arrivée en tenue ou respect de distanciation d'1 mètre dans les vestiaires. Respecter les gestes barrières. Prévoir son gel hydro-alcoolique pour désinfection des mains et des pieds des pratiquants à l'entrée du dojo.
Matériel et accessoires	Privilégier l'usage du matériel personnel (tapis) à défaut: - prêt toujours possible de tapis et briques.
Feuilles de présence	Pour répondre aux exigences réglementaires dans le cadre de la surveillance des cas contacts, la feuille de présence devra impérativement être remplie dès l'entrée dans la salle. L'association devra être en mesure de donner les coordonnées des personnes présentes en cas de demande de la part des autorités sanitaires.

Fait à Blainville-sur-Orne

Date 26/08/2020

Signatures

de l'association

de l'enseignant

Carole BELLATY

